

## MODIFICATION DES STATUTS

### Assemblée générale du 23 septembre 2019

---

#### Article 12 – Exercice comptable (**ancien**)

- |          |  |
|----------|--|
| Exercice | 1. L'exercice comptable commence le <b>1<sup>er</sup> juillet</b> et s'achève le <b>30 juin</b> suivant. Les comptes sont présentés lors de la première assemblée générale ordinaire suivant le boucllement.             |
| Délai    | 2. Un budget est présenté pour chaque exercice, qui doit impérativement être voté dans les six mois suivants le début de l'exercice. En cas de refus, le budget de l'exercice précédent est réputé reconduit tacitement. |

#### Article 12 – Exercice comptable (**nouveau**)

- |          |  |
|----------|--|
| Exercice | 3. L'exercice comptable commence le <b>1<sup>er</sup> juin</b> et s'achève le <b>31 mai</b> suivant. Les comptes sont présentés lors de la première assemblée générale ordinaire suivant le boucllement.                 |
| Délai    | 4. Un budget est présenté pour chaque exercice, qui doit impérativement être voté dans les six mois suivants le début de l'exercice. En cas de refus, le budget de l'exercice précédent est réputé reconduit tacitement. |

#### Article 46 – Approbation (**ancien**)

- |             |   |
|-------------|---|
| Approbation | 1. Les présents statuts ont été entièrement revus et adoptés par l'assemblée générale du 19 septembre 2018. <b>Ils remplacent la précédente version adoptée le 20 juin 1994 et amendée pour la dernière fois le 21 mars 2016.</b> |
|             | 2. Ils entrent en vigueur immédiatement.  |

#### Article 46 – Approbation (**nouveau**)

- |             |  |
|-------------|--|
| Approbation | 1. Les présents statuts ont été entièrement revus et adoptés par l'assemblée générale du 19 septembre 2018. <b>Ils ont été amendés pour la dernière fois le 23 septembre 2019.</b> |
|             | 2. Ils entrent en vigueur immédiatement.   |